

LES *DIVI HADRIANI SENTENTIAE* : QUEL LATIN ?

Bruno ROCHETTE
Université de Liège

ABSTRACT

*This contribution aims at evaluating the Latin of the short bilingual treatise known as *Diui Hadriani sententiae et epistulae* and transmitted among the Hermeneumata Pseudodositheana. The Latin of this text is not an artificial language, but contains morphological, lexical and syntactic features characteristic of spoken and Late Latin. This text has a pedagogical aim. It is provided for Greek-speaking people who wish to learn Latin and especially Latin legal vocabulary.*

Introduction

Parmi les instruments mis au point à la fin de l’Antiquité pour l’apprentissage du latin et du grec, le recueil que la tradition connaît sous le nom de *Hermeneumata Pseudodositheana* (*HP*) fut sans aucun doute le plus populaire. Au sein de ce vaste ensemble bilingue se trouve un curieux opuscule intitulé *Diui Hadriani sententiae et epistulae* (*HS*), dont le texte se présente en colonnes parallèles fournissant des équivalences strictes entre les deux langues. Dédaignées autant par les juristes¹ que par les linguistes, les *HS* sont connues par deux versions. La version longue (VL), avec le grec à gauche et le latin à droite, se trouve dans les *Hermeneumata Leidensia* et a été récemment éditée dans la *Bibliotheca Teubneriana* par G. Flammini (l. 1716-1959 = *CGL* III, 30, 14-38, 29)². Transmise au sein des *Hermeneumata Stephani* (*CGL* III,

-
1. Après le jugement négatif formulé par Dirksen (1857), les *HS* ont été réhabilitées par Schiller (1971) comme une source juridique authentique datant du début du III^e s.
 2. Flammini (ed.) 2004. Je donnerai les références d’après le *Corpus glossariorum Latinorum* (*CGL*) de Goetz (page et ligne), qui respecte la disposition en colonnes.

387, 10-390, 33)³, la version brève (VB), globalement plus correcte, présente une disposition inverse.

La VL contient treize *sententiae* présentées sous la forme d'un court dialogue entre un plaignant et l'empereur Hadrien. Il est demandé à l'empereur de trancher des problèmes personnels et des questions touchant le droit civil. La présentation répond à un schéma fixe. On trouve d'abord l'exposé de la *petitio*, puis vient la *scriptio* – la réponse de l'empereur, donnée oralement, sous une forme très concise et en discours direct. Les *HS*, qui se situaient sans doute dans le troisième livre des *HP*, abordent diverses questions juridiques. La première concerne un soldat qui sollicite l'autorisation d'effectuer son service militaire dans les rangs des prétoriens. La deuxième a trait à la requête d'un *patronus* qui, après avoir fait condamner un *libertus* selon la procédure prévue par la *Lex Aelia Sentia*, prétendait lui enlever le *congiarium*. Les *petitiones* 3, 11 et 13 peuvent être regroupées sous une seule et même étiquette, à savoir les «procès alimentaires». Elles concernent le manquement au versement de pensions alimentaires dues respectivement par un fils à son père, par un *curator* au *pupillus* placé sous sa tutelle et, enfin, par un fils à sa mère. La quatrième se rapporte au monde des affaires et de l'argent. Elle évoque un cas d'usure. La cinquième contient la requête d'un *equus publicus* en faveur d'un homme dépossédé des droits de la *dignitas equestris* suite à une condamnation. La sixième pétition est formulée par un fils qui demande la levée de l'exil dont son père est menacé. La septième, dont le texte est défiguré par une lacune, traite d'un cas d'abus, tandis que la huitième évoque une confiscation et la neuvième une *manumissio* particulièrement compliquée. La dixième développe une affaire de retrait injustifié du *congiarium* et la douzième traite de la réintégration dans l'armée, avec le grade de centurion, d'un père qui souhaite ainsi mieux surveiller ses deux fils appelés pour leurs obligations militaires et pallier leur inexpérience, le cas échéant. Aux treize pétitions sont jointes une lettre d'Hadrien à sa mère à l'occasion de son anniversaire, ainsi qu'une loi sur les parricides (*Lex de parricidiis*). Dans la VL, l'ensemble est précédé d'une préface, au style formulaire, dans laquelle l'auteur expose ses objectifs : dispenser un enseignement de langue permettant de *parler* le latin en y alliant une édification morale.

Date

La datation des *HP* – et donc de notre texte – pose d'épineux problèmes, qui expliquent sans doute pourquoi les manuels traitant du *sermo cottidianus* ont peu tenu compte de ces textes⁴. Il y a bien une date consulaire – *Hygino et Apro consulibus*,

3. Flammini 1990, p. 14-15.

4. Tagliaferro 2003, p. 71-72; Ferri 2008, p. 113.

c'est-à-dire 207 ap. J.-C. – dans la préface de la *Généalogie* d'Hygin⁵, mais peut-être n'a-t-elle de valeur qu'en rapport avec ce seul texte. Quelques rares indices internes (noms de magistrats, monnaies) font pencher pour une datation pré-dioclétienne⁶. En revanche, d'autres indications feraient plutôt penser à une période postérieure au règne de cet empereur.

Du latin au grec ou du grec au latin ?

Un autre problème difficile est la question de savoir s'il s'agit d'une traduction du latin vers le grec ou l'inverse. La disposition même du texte dans les manuscrits⁷ – le grec dans la première et la troisième colonne et le latin dans la deuxième et la quatrième – tend à faire penser que le grec est la langue source. Selon les propos du *magister* dans la préface, les *HP* ont d'abord été utilisés par les hellénophones désireux d'apprendre le latin. Les nombreux manuscrits qui les ont transmis attestent toutefois une utilisation de cette méthode dans l'autre sens. De plus, ces *codices*, datant du IX^e au XV^e siècle, sont assez éloignés de l'époque où les *HP* ont été composés. L'usage scolaire les a soumis à des remaniements, comme l'atteste, dans le cas des *HS*, l'existence d'une version longue et d'une version brève (où le texte latin est à gauche).

La plupart du temps, le grec des *Sententiae* semble être une traduction du latin, comme le montrent plusieurs indices : la conjonction *ut*, quelle que soit sa valeur, est rendue par ὅντα, même si, dans la *χοινή*, les emplois de ὅντα ont été élargis⁸; les formes verbales au plus-que-parfait en latin sont rendues dans tous les cas par des plus-que-parfaits en grec, formes peu usitées; les verbes grecs avec un sujet au neutre pluriel sont au pluriel (34, 14 [*fuissent* / γεγόνισαν]; 37, 33 [*sunt* / εἰστιν]); l'adjectif possessif *suus* est rendu par ὁδιος, même si ὁδιος est employé dans la *χοινή* comme adjectif possessif⁹ et est assez banal dans les inscriptions et les papyrus; *quinque pedes* (accusatif de mesure) est rendu par πέντε πόδες, comme s'il s'agissait d'un nominatif (31, 33)¹⁰.

Les ablatifs absolus qui introduisent les propos du pétitionnaire – *petente quodam* seul (1, 3, 6, 11) ou accompagné de *per libellum* (2, 5), ou *dicente quodam* seul (7, 9, 10) ou suivi de *per libellum* (8) – sont des formules conformes à l'usage administratif.

5. *CGL* III, 56, 30-32 = Flammini 2004, l. 2612.

6. Ferri 2008, p. 120-124.

7. *Vossianus Leidensis Gr*: Q 7, *Sangallensis* 902, *Monacensis* 601 et *Harleianus* 5642.

8. C'est particulièrement clair en 36, 55 : *rogo ut* (*ut* complétif) traduit par δέομαι ὅντα.

9. Blass *et al.* 1990, p. 236 (§ 286, 2).

10. Tous les manuscrits ont πόδες, que Cuiacius a corrigé avec raison en πόδας, repris par Flammini.

Plusieurs lettres du livre X de Pline le Jeune adressées à Trajan commencent par une construction très semblable : *potentibus quibusdam* (X, 68) et *postulantibus quibusdam* (X, 72). La remarque vaut également pour les verbes *rogo* et *peto*, utilisés dans la même acceptation technique que dans la correspondance de Pline à Trajan.

On ne peut toutefois exclure que, pour certains passages, le grec soit premier. N. Lewis¹¹ a relevé quelques indices qui plaident, dans quelques cas, pour une traduction du grec vers le latin. J'en donne deux exemples :

- [1a] (32, 42) ἐξαυτῆς *ex ipsis*. Le sens est «aussitôt». Le grec est donc correct, mais le traducteur y a vu deux mots et n'a donc pas compris. La VB (387, 55) fournit un équivalent correct : *continuo ἐξαυτῆς*.
- [1b] (35, 41-42) Le génitif absolu qui introduit la *sententia* 11 αἰτοῦντος (αἰτούσης : Böcking) τινὸς γυναικὸς a produit *petente quodam* (*quadam* : Böcking) *mulieris* en latin. On peut ajouter, au début de la préface (30, 20), le datif instrumental μαθήσει rendu en latin par un datif *doctrinae*, alors que l'on attendrait un ablatif¹².

L'ordre des mots est plus naturel en latin qu'en grec. En général, même si l'on constate quelques périodes plus longues, les phrases calquent les séquences brèves du *sermo cottidianus* avec un ordre dominant SVO (*Adrianus dixit curatori...*). La position finale du verbe est généralement la règle dans les propositions subordonnées, tandis qu'elle est moins fréquente dans les propositions principales¹³. Plusieurs indices plaident en faveur d'une version latine première. Les pronoms personnels clitiques sont en général placés à proximité du verbe. L'adjectif possessif est postposé dans 17 cas sur 25, ce qui correspond à la norme et aux caractéristiques du latin des papyrus¹⁴. En latin classique, l'adjectif qualificatif se place avant le nom lorsqu'il a une fonction purement descriptive; toutefois, on le met généralement après le nom lorsqu'il a une valeur discriminative. En grec, en revanche, c'est la position prénominalement qui prédomine. Les *HS* respectent la norme. En outre, on observe une parfaite cohésion des groupes formés d'un adjectif épithète et d'un substantif. Enfin, on compte 14 compléments déterminatifs au génitif postposés – en position contiguë, caractéristique du latin parlé¹⁵ – et seulement 2 antéposés¹⁶.

Quoi qu'il en soit, même si le latin semble être premier, il faut supposer une perméabilité entre les deux versions, conséquence des vicissitudes de ces textes au cours du temps. Le dernier texte des *HS*, la *Lex de parricidiis*, parvenu jusqu'à nous avec

11. Lewis 1991, p. 270-271.

12. Flammini 1994, p. 259, n. 26.

13. Le constat est le même pour les lettres de Terentianus (Adams 1977, p. 73-74).

14. Rizzi, Molinelli 1991, p. 44.

15. Herman 1967, p. 85.

16. *Ibid.*, p. 86.

des corruptions paléographiques et des erreurs de traduction dans les deux sens, en donne la preuve :

- [2a] (38, 14) ἀσεβέστι ζώοις *impiis animalibus*. Le traducteur traduit mécaniquement cet ablatif par un datif, alors que l'expression latine est apposée aux substantifs qui précèdent, à l'ablatif avec *cum* en latin, au génitif après *μετά* en grec.
- [2b] Dans l'autre sens, les infinitifs *deportari* (38, 19) et *mitti* (38, 22) sont calqués du grec (χατενεχθῆναι et βληθῆναι), alors que l'on aurait attendu les formes conjuguées *deportaretur* et *mitteretur*, puisque nous sommes en dépendance de *uti* (38, 3). En 38, 9, nous avons bien *conscriberetur*.

Morphologie

Du point de vue morphologique, peu de particularités sont à relever.

- [3a] Le datif *mi* pour *mihi* apparaît à deux reprises (32, 56 ; VB 389, 53). Cette forme est employée onze fois dans les lettres de Claudio Terentianus contre dix-neuf emplois de *mihi*¹⁷.
- [3b] (31, 11) *principi* (abl.) (corrigé inutilement en *principe* par Böcking, suivi par Flammini). L'ablatif en *-i* se trouve chez Plaute (*Most.* 237) et chez Pline l'Ancien (XXXVII, 37, 2).
- [3c] (37, 53-55) βλέπε οὖν *uide ergo*
ἵνα τάχιον *ut celerius*
ελθης *ueniatis*

L'adverbe de manière en *-ius* au comparatif est employé avec le sens du positif. Attesté depuis la comédie, cet usage est bien connu dans les versions latines de la Bible¹⁸, dans la littérature chrétienne de traduction¹⁹, dans le latin vulgaire²⁰ et tardif²¹. Dans les lettres de Terentianus, on trouve *celerius* à trois reprises avec des formes du verbe «venir». La forme grecque *τάχιον*, qui appartient à la *χοινή*, n'a pas non plus la valeur du comparatif²². Il n'est donc pas possible de savoir, dans ce cas précis, quelle formulation est la traduction de l'autre.

- [3d] (38, 18) μελαγῶν βοῶν *nigris bouis*. La forme de datif *bouis*, corrigée par Böcking en *bobus*, et l'emploi au masculin de *opus* (38, 28-29 : *crudelem*

17. Adams 1977, p. 20-21.

18. Petersmann 1977, p. 113 ; Ferri 2008, p. 129.

19. Lundström 1955, p. 48-50.

20. Adams 1977, p. 58.

21. Svennung 1935, p. 279-280.

22. Blass *et al.* 1990, p. 195 (§ 244, n. 2).

opus), corrigé par le même philologue en *crudele opus*, sont en réalité des formes correctes²³. La forme *bouis* (datif plur.) est attestée dans la *Mulomedicina Chironis* (948 Oder)²⁴. On a des exemples épigraphiques et littéraires de l'emploi au masculin de *opus*²⁵.

Lexique

Vu les sujets technico-juridiques abordés, les *HS* font usage d'expressions appartenant à une *Fachsprache*. Je me contenterai de deux exemples :

- [4a] (33, 29-30) Dans la *sententia* 6, le pétitionnaire utilise l'expression consacrée *ab exilio reuocare*, qui apparaît chez Tite-Live (V, 46) et chez Tacite (*H. I*, 90), tandis que le grec propose comme équivalent du mot *exilium* un terme grec rare, $\xi\kappa\sigma\pi\alpha$, qui n'apparaît que chez les Pères.
- [4b] (34, 9 et 19-20) Dans la *sententia* 8, le verbe *confiscare* est employé deux fois à la voix passive dans le sens de « frapper de confiscation », acception peu fréquente, mais attestée chez Suétone (*Aug. 15*) et dans la langue juridique (*Cod. Just.*).

Le choix de certains mots est très révélateur. La préface contient plusieurs termes appartenant au registre « discours, parole » :

- [5a] (30, 34) $\tau\bar{\eta}\varsigma\lambda\alpha\lambda\iota\alpha\varsigma$ / *loquellae*; (31, 13) $\kappa\alpha\lambda\alpha\lambda\iota\otimes\tau\eta\varsigma$ [hapax legomenon] / *et loquella*
- [5b] (31, 20) $\bar{\rho}\omega\mu\alpha\iota\sigma\tau\bar{\iota}\lambda\alpha\lambda\iota\bar{\epsilon}\nu$ *latina eloquia*

Dans la langue classique, le mot *loquella* [5a] est essentiellement utilisé par les poètes. Rare dans les textes classiques, le mot apparaît régulièrement dans la littérature chrétienne (à partir de Minucius Felix et de Tertullien) et il est utilisé par les traducteurs de la Bible pour rendre le terme grec $\lambda\alpha\lambda\iota\alpha$, très fréquent dans la Septante et dans le Nouveau Testament²⁶. Le verbe $\lambda\alpha\lambda\iota\bar{\epsilon}\nu$ [5b], traduit par *loqui*, est lui aussi très fréquent dans la Bible au sens neutre de « parler ». Dans l'exemple [5b], le terme attesté par les manuscrits, *eloquium*, ne convient pas, puisqu'il traduit un verbe. Böcking, suivi par Flammini²⁷, a donc corrigé en *loqui*. Absent de la prose classique, ce mot est synonyme de *eloquentia* chez Properce, Ovide et d'autres poètes. Dans la

23. Flammini 1990, p. 16.

24. *TLL* II, 2136, 4.

25. *CIL* XI, 1162 et 5265, 10; *Expos. Mund.* 50; *Vita Caes.-Arel.* 2, 45.

26. En Jn 4, 42, $\lambda\alpha\lambda\iota\alpha$ (traduit par *loquella*) désigne la parole humaine par opposition à $\lambda\bar{\omega}\gamma\varsigma$ (traduit par *sermo*), la parole de Dieu (Jn 8, 43).

27. Flammini (ed.) 2004, l. 1745.

latinité chrétienne, *eloquium* a souvent le sens de «langue»²⁸. Dans les traductions de la Bible, au pluriel, il signifie «paroles, discours».

La troisième *sententia* met en scène un père qui se plaint de ce que son fils ne lui fournit pas de moyens de subsistance. Pour désigner les ressources, la VL emploie le mot *facultates*, traduit par οὐσίας (32, 21). La VB (387, 39), en revanche, utilise *substantia*, dans son acceptation juridique de «moyens de subsistance, biens». Ce terme apparaît pour la première fois chez Sénèque²⁹. L'emploi de *substantia* dans un sens concret et matériel se généralise chez les grands juristes des II^e et III^e siècles³⁰. Cette acceptation concrète est peut-être due à l'influence du mot ὑπόστασις³¹, composé des mêmes éléments, qui a le sens de «moyens d'existence, ressources, propriétés» dans la langue des papyrus. Absent chez Cicéron et chez César, ce sens apparaît déjà chez Tacite (*D.* 8, 3 : *sine substantia facultatum*) et dans les *Declamationes maiores* du Pseudo-Quintilien (XIV, 3 ; XV, 9). Paulin de Nole (*Ep.* 5, 5) utilise, comme Tacite, *substantia facultatum non egentior*, qui allie les deux mots latins que nous avons dans les *HS*. Déjà présent dans les traductions bibliques préhiéronymiennes³², cet emploi est davantage étendu par la Vulgate. Il apparaît plusieurs fois dans les poèmes de Prudence³³ et chez Grégoire le Grand³⁴. Les *HS* reflètent donc ici un sens que retiendront les langues modernes.

La *sententia* 12, qui évoque les doléances d'un père au moment de voir partir ses fils au service militaire³⁵, présente le vocatif *domine* (36, 18), rendu par κύριε, comme dans les *colloquia*³⁶. Tandis que le terme *dominus* apparaît très tôt, le vocatif *domine* n'est pas attesté à l'époque républicaine. On ne le trouve qu'à la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. C'est le titre que l'on donne à l'empereur, comme le montrent à nouveau les lettres de Pline à Trajan. Il apparaît régulièrement dans les tablettes de Vindolanda³⁷ et dans les ostraca de Bu Njem³⁸. Alors que δεσπότης est l'équivalent le plus naturel du latin *dominus*, le traducteur se conforme ici à un usage connu par les papyrus bilingues (*P. Oxy.* IX, 1202, 4 ; XII, 1466, 4 ; *PSI* X, 1101, 6). D'après

28. Goelzer 1884, p. 263.

29. De Ghellinck 1941, p. 91-92.

30. Kübler 1933, II, p. 790-791 (sens II).

31. La *sententia* 11, qui présente les plaintes d'une mère à propos du fait que le gardien de son enfant ne lui a pas fourni de moyens de subsistance, contient l'expression *pro modo facultatis* (36, 11-12), que l'on trouve aussi dans *Dig.* 5, 2, 27, 3.

32. Dans le Nouveau Testament, le mot *substantia* ne fait que quelques apparitions clairsemées.

33. Lavarenne 1933, p. 362 (§ 1018) et 456 (§ 1325).

34. On trouve *terrena substantia* dans le sens de «biens terrestres» (*PL* LXXVI, 1127 d).

35. Schiller 1971, p. 304-305.

36. Ferri 2008, p. 160.

37. Dickey 2004, p. 502.

38. *TLL* V/1, 1925, 52-1926, 23.

Eleanor Dickey³⁹, κύριε serait un emprunt au latin *domine*, argument supplémentaire montrant que le latin serait bien la langue source.

Dans la lettre à sa mère, Hadrien utilise le vocatif *mater optima et carissima*, καλλίστη καὶ τιμιωτάτη (37, 17-18). D'après les statistiques établies par E. Dickey⁴⁰, le superlatif τιμιωτάτη – qui n'est toutefois pas une véritable traduction de *carissima* (τιμιωτάτη traduirait plutôt *honestissima*)⁴¹ – dans un vocatif est fréquent surtout à partir du II^e siècle, où il apparaît dans les papyrus⁴².

Syntaxe

Expression du lieu direction et du lieu situation

- [6a] (31, 30) εἰς τὸ πραιτώριον *in pretorio*
- [6b] (31, 37) εἰς τὴν πολιτικήν (correction de Cuiacius, *codd* : πολιτική) *in urbanam* (corrigé en *in urbana* par Böcking, suivi par Goetz⁴³)
- [6c] (37, 49) εἰς ἀγρόν *in uilla* (*in uillam*) avec hésitation des manuscrits

On trouve des hésitations dans l'emploi des cas après *in* : *in* et l'accusatif et *in* et l'ablatif ont tendance à se confondre⁴⁴. Dans la κοινή, la préposition εἰς tend à se substituer à ἐν pour exprimer le lieu situation. Il en va de même en latin. Dans la *Cena Trimalchionis*, on trouve (42, 2 [Séleucus]) *fui in funus*⁴⁵. L'accusatif, auquel tend à se réduire le système casuel du latin, devient comme un cas universel⁴⁶ et polyfonctionnel, comme on le voit déjà dans les inscriptions pompéiennes, mais aussi dans d'autres passages des *HP*, où la préposition *ab* est suivie d'un accusatif⁴⁷. *In urbanam* [6b], loin d'être l'erreur d'un scribe, comme le pensaient Böcking et Goetz, est le reflet d'une évolution du latin tardif.

39. Dickey 2001, p. 10-11.

40. Dickey 2004, p. 98-99.

41. *Ibid.*, p. 517.

42. *Ibid.*, p. 517, n. 79.

43. Goetz 1892, p. 6.

44. Svennung 1935, p. 383.

45. Petersmann 1977, p. 104.

46. Svennung 1935, p. 187.

47. Flammini 1994, p. 265.

Expression du temps

- [7a] (31, 50) ὅν πρὸ χρόνου *quem ante tempus* («longtemps avant»)
- [7b] (33, 9) πρὸ διετίας *ante biennium* («il y a deux ans»)
- [7c] (34, 22) πρὸ ἑτῶν δέκα *ante annos decem* («il y a dix ans»)
- [7d] (35, 45) τριετίαν *trennium* («pendant trois ans»)
- [7e] (33, 11) ἐνὶ ἐνιαυτῷ *uno anno* («en un an»[?]); (33, 52) ἐπὶ πολλῷ
χρόνῳ *multo tempore* («depuis longtemps»)

Je ne trouve pas de parallèle exact à l'exemple [7a], mais *ante* suivi d'un substantif indiquant la durée est bien attesté⁴⁸. On trouve *ante modicum tempus* (VL.-Vulg., II Macc. 4, 6) pour πρὸ μικροῦ χρόνου. D'une façon générale, les paraphrases avec *tempus* à la place d'un adverbe sont fréquentes dans la langue parlée. L'expression [7b] se rencontre chez saint Augustin (*Conf.* III, 7)⁴⁹ et Justinien (*Dig.* 31, 1, 88). On peut comparer l'exemple [7c] avec la traduction Vulg., II Cor. 12, 2 : *ante annos quatuordecim* pour πρὸ ἑτῶν δεκατεσσάρων⁵⁰. Des expressions comparables se trouvent dans la langue des papyrus⁵¹. Le plus souvent, *trennium* [7d] est précédé de la préposition *per*, même si on le trouve employé seul chez César (G. IV, 4, 1). Enfin, la distinction que fait la langue classique entre l'accusatif de temps et l'ablatif répondant à la question «en combien de temps?» s'estompe [7e]. Dans la langue populaire, l'ablatif prend la place de l'accusatif⁵². *Multo tempore* [7e] comme périphrase de *diu* s'est maintenu dans la plupart des langues romanes⁵³. L'expression grecque ἐπὶ πολλῷ χρόνῳ n'est attestée que dans le grec tardif.

Impératif futur

- [8a] (32, 56) καὶ ἀπογγελεῖ μοι *et renuntiato mi* (correction de Flammini
[codd : *renuntiate*])
- [8b] (36, 48) γενοῦ *esto*

L'impératif futur, que Plaute et Térence emploient régulièrement, a certainement appartenu à la langue parlée. Il apparaît chez Pétrone dans des passages en langue vulgaire (59, 1 ; 94, 1)⁵⁴ et il est fréquent dans les traités techniques des III^e-IV^e siècles

48. Lundström 1961, p. 94.

49. *Ibid.*, p. 93 et n. 1.

50. *Ibid.*, p. 97.

51. Svennung 1935, p. 166.

52. Salonius 1920, p. 124; Svennung 1922, p. 24-25.

53. Petersmann 1977, p. 99, n. 63.

54. *Ibid.*, p. 203-204.

avec le même sens que l'impératif présent⁵⁵. La forme *esto* [8b] a très tôt remplacé *es*, sans doute à cause de la collusion homonymique avec la forme de l'indicatif présent⁵⁶.

Expression de la défense

[9a] (36, 31) μηδὲν εὐλαβοῦ *ne quid timeas*

[9b] (36, 41) μὴ ποιήσειαν οἴ θεοί *ne id faciant dei*

En latin tardif, la défense s'exprime généralement par *ne* + subj. présent⁵⁷. Le modèle classique *ne* + subj. parfait n'apparaît pas chez Pétrone⁵⁸.

Construction des verbes

[10a] (32, 6) τί ζητεῖς ἀπολέσαι *quid quaeris perdere*

[10b] (33, 34-35) φρόντισον ἐπανελθεῖν *cura reuerti*

[10c] (33, 26-30) αἰτοῦντός τινος *petente quodam*
ἐπιτραπῆναι αὐτῷ *permitti sibi*
πατέρα ἔαυτοῦ *patrem suum*
ἀπὸ ἐξωρίας *ab exilio*
μετακαλέσασθαι *reuocari*

[10d] (35, 28-31) Ἄδριανὸς *Adrianus*
ἐκέλευσεν *iussit*
πρὸς ἔαυτὸν *apud se*
τὸν παιδα *puerum*

[10e] (35, 61-36, 4) ὁ φροντιστής <εἰπεν> *curator <dixit>*
ὅτι ὁ κοινωνὸς *quoniam socius*
αὐτοῦ *eius*
ἀπών εἴη *absens esset*
καὶ μηδὲ δυνῆσθαι *et non potuisset*
τί ποτε μόνος *aliquid solus*
παρέχειν *praestare*

[10f] (35, 54-59) ἔξήτασεν *interrogavit*
πότε εἴη *quando esset*
ἐπίτροπος *procurator*
δεδομένος *datus*
καὶ εἴ τι *et si quid*
παρεσχήκει *praestitisset*

55. Svennung 1935, p. 469-472; Löfstedt L. 1966, p. 36-37.

56. *Ibid.*, p. 49-50.

57. *Ibid.*, p. 134.

58. Petersmann 1977, p. 202.

Plusieurs verbes se construisent avec un infinitif, alors que la prose classique préfère une complétive avec verbe fini⁵⁹. *Quaero* + infinitif dans le sens de «chercher à» [10a] apparaît en prose à partir de Tacite et d'Apulée. *Curo* + infinitif [10b] fait son apparition en prose à partir de Suétone. Cette construction devient fréquente dans le latin tardif (traductions de la Bible)⁶⁰. Dans les *HS*, elle coexiste avec la construction classique *cura ne* (32, 28-29). L'exemple [10c] présente les verbes *petere* et *permittere* suivis d'un infinitif. Cette construction, qui se rencontre à partir de Tite-Live, est la seule attestée chez Pétrone⁶¹. Le verbe *iubere* suivi d'un accusatif de la personne avec probablement un infinitif sous-entendu [10d : «il ordonna que l'esclave <viennent> auprès de lui»] est certainement une construction qui appartient au *sermo cottidianus*⁶².

L'exemple [10e] montre un *verbum dicendi* (*curator s.e. dixit*) suivi par une conjonction et un verbe fini plutôt que la proposition infinitive classique. Déjà présente chez Plaute et attestée chez Pétrone⁶³, cette construction est répandue dans la littérature de traduction et dans le latin des théologiens⁶⁴. L'emploi du subjonctif s'explique sans doute par une réminiscence de l'*oratio obliqua*. En ce qui concerne le choix de la conjonction *quoniam* plutôt que *quod* ou *quia*, il correspond aux observations faites par P. Perrochat, qui a remarqué que *quoniam* apparaît surtout dans les traductions du grec. Ainsi, dans la traduction de l'ouvrage de saint Irénée, «presque toutes les complétives conjonctionnelles dépendant d'un verbe *dicendi*, *sentiendi*, sont introduites par *quoniam*..., traduisant un grec ὅτι»⁶⁵.

Enfin, l'exemple [10f] présente une interrogation indirecte introduite par *si*. Ici, c'est certainement le latin qui a influencé le grec et non l'inverse, puisque la concordance des temps est respectée en latin, tandis que le grec a calqué le verbe latin au plus-que-parfait. La syntaxe de l'interrogation indirecte est toutefois généralement bien respectée tant en grec (optatif oblique [35, 34]) qu'en latin (concordance des temps [34, 19-20 ; 34, 51]).

Conclusion

Le latin des *HS* n'est pas une langue artificielle ni un *Übersetzungsslatein*. Il correspond à la norme linguistique correcte et présente une série de caractéristiques propres

59. Svennung 1935, p. 438-439 ; Petersmann 1977, p. 210.

60. *TLL* IV, 1499-1500 (A5).

61. Petersmann 1977, p. 210.

62. Ferri 2008, p. 171.

63. Petersmann 1977, p. 215-216.

64. Salonius 1920, p. 320.

65. Perrochat 1932, p. 144-147 ; Svennung 1935, p. 504 et n. 1.

à la langue des III^e-IV^e siècles. Nous avons un spécimen de la nouvelle pédagogie rendue nécessaire après la création, sous Dioclétien, d'un appareil bureaucratique lourd auquel devait être préparée la nouvelle classe dirigeante. Le *ludi magister* a réuni des textes en vue d'exercices de traduction et les a traduits en grec. Il entend ainsi fournir aux étudiants un vocabulaire juridique de base et un certain nombre de structures-types du latin que les élèves devaient mémoriser. Nous avons constaté des phénomènes de nature sémantique, phraséologique ou même syntaxique parallèles entre le grec et le latin. Cette caractéristique est certainement due à la finalité pédagogique du texte, mais elle reflète aussi la convergence entre le grec et le latin tardifs, maintes fois constatée par les spécialistes⁶⁶. S'y ajoutent une édification morale et un éclairage sur l'idéologie romaine. Les *HS* proposent des *exempla de pietas* destinés à donner aux apprentis latinistes un aperçu des grandes valeurs auxquelles tient la Rome impériale.

Bibliographie

- ADAMS J. 1977, *The Vulgar Latin of the Letters of Claudius Terentianus*, Publications of the Faculty of Arts of the University of Manchester 23, Manchester.
- BLASS F., DEBRUNNER A., REHKOPF F. 1990, *Grammatik des neutestamentlichen Griechisch*, 14. Aufl., Göttingen.
- BÖCKING E. (Hrsg.) 1832, *Dosithei Magistri Interpretamentorum Liber tertius*, Bonn.
- DE GHELLINCK J. 1941, «L'entrée d'*essentia, substantia* et autres mots apparentés dans le latin médiéval», *ALMA* 16, p. 77-112.
- DICKEY E. 2001, «ΚΥΡΙΕ, ΔΕΣΠΟΤΑ, *Domine*. Greek Politeness in the Roman Empire», *JHS* 121, p. 1-11.
- 2004, «The Greek Address System of the Roman Period and its Relationship to Latin», *CQ* 54, p. 494-527.
- DIRKSEN H.E. 1857, «Die römischt-rechtlichen Quellen des Magister Dositheus», in *Denkschriften der Berliner Akademie der Wissenschaften philol.-historische Klasse* 2 [repris in F.D. Sanio (Hrsg.), *H. E. Dirksen's hinterlassene Schriften zur Kritik und Auslegung der Quellen römischer Rechtsgeschichte und Alterthumskunde*, Leipzig, 1871, p. 392-411].
- DUREL J. 1912, *Commodien : recherches sur la doctrine, la langue et le vocabulaire du poète*, Paris.
- FERRI R. 2008, «Il latino dei *Colloquia scholica*», in F. Bellandi, R. Ferri (eds), *Aspetti della scuola nel mondo romano: atti del convegno (Pisa, 5-6 dicembre 2006)*, Lexis. Supplemento 51, Amsterdam, p. 111-177.

66. Löfstedt E. 1980, p. 157-158.

- FLAMMINI G. 1990, «*Prolegomena alla recensio plenior* degli *Hermeneumata Pseudodositheana*», *Giornale italiano di filologia* 42, p. 3-43.
- 1994, «Le ‘sententiae’ dell’imperatore Adriano: il latino giuridico nella didattica di età imperiale», in S. Schipani, N. Scivoletto (eds), *Atti del convegno internazionale «Il latino del diritto» (Perugia 8-10 ottobre 1992)*, Rome, p. 245-271.
- (ed.) 2004, *Hermeneumata Pseudodositheana Leidensia*, Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana, Munich, Leipzig.
- GOELZER H. 1884, *Étude lexicographique et grammaticale de la latinité de saint Jérôme*, Paris.
- GOETZ G. 1892, *De divi Hadriani sententiis et epistulis commentariolum*, Iena.
- GREVANDER S. 1926, *Untersuchungen zur Sprache der „Mulomedicina Chironis“*, Lunds Universitets årsskrift, N.F., Avd. 1, 22, 3, Lund.
- HERMAN J. 1967, *Le latin vulgaire*, Que sais-je ? 1247, Paris.
- KÜBLER B. 1933, *Vocabularium iurisprudentiae romanae*, II, Berlin.
- LAVARENNE M. 1933, *Étude sur la langue du poète Prudence*, Poitiers, Paris.
- LEWIS N. 1991, «Hadriani Sententiae», *GRBS* 32, p. 267-280.
- LÖFSTEDT E. 1980, *Il latino tardo: aspetti e problemi*, con una nota e appendice bibliografica di G. Orlandi, *Studi grammaticali e linguistici* 14, Brescia.
- LÖFSTEDT L. 1966, *Les expressions du commandement et de la défense en latin et leur survie dans les langues romanes*, Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki 29, Helsinki.
- LUNDSTRÖM S. 1955, *Übersetzungstechnische Untersuchungen auf dem Gebiete der christlichen Latinität*, Lunds Universitets årsskrift, N.F., Avd. 1, 51, 3, Lund.
- 1961, *Abhinc und ante: Studien zur Geschichte der lateinischen Zeitdifferenzbestimmungen*, *Acta Reg. Societatis humaniorum litterarum Lundensis* 62, Lund.
- PERROCHAT P. 1932, *Recherches sur la valeur et l’emploi de l’infinitif subordonné en latin*, Coll. d’études latines. Série scientifique 9, Paris.
- PETERSMANN H. 1977, *Petrons Urbane Prosa: Untersuchungen zu Sprache und Text (Syntax)*, Sitzungsberichte - Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse 323, Vienne.
- RIZZI E., MOLINELLI P. 1994, «Latin and Greek compared: word order in a bilingual papyrian text (*P. Bon. 5*)», in J. Herman (ed.), *Linguistic Studies on Latin: Selected Papers from the 6th International Colloquium on Latin Linguistics, Budapest, 23-27 March 1991*, Studies in Language Companion Series 28, Amsterdam, Philadelphie, p. 113-127.
- SALONIUS A.H. 1920, *Vitae Patrum: kritische Untersuchungen über Text, Syntax und Wortschatz der spätleatinischen Vitae Patrum (B. III, V, VI, VII)*, Skrifter utgivna av Humanistiska vetenskapssamfundet i Lund 2, Lund.
- SCHILLER A.A. 1971, «Vindication of a repudiated Text “Sententiae et epistolae Hadriani”», in *La critica del testo: atti del secondo congresso internazionale della società Italiana di storia del diritto*, II, Florence, p. 717-727.

- SVENNUNG J. 1922, *Orosiana: syntaktische, semasiologische und kritische Studien zu Orosius*, Uppsala.
- 1935, *Untersuchungen zu Palladius und zur lateinischen Fach- und Volkssprache*, Uppsala.
- TAGLIAFERRO E. 2003, «Gli *Hermeneumata*. Testi scolastici di età imperiale tra innovazione e conservazione», in M.S. Celentano (ed.), *Ars-techne: il manuale tecnico nelle civiltà greca e romana: atti del convegno internazionale, Università «G. D'Annunzio» di Chieti-Pescara, 29-30 ottobre 2001*, Collana del Dipartimento di scienze dell'antichità, Sezione filologica 2, Alessandria, p. 51-77.